

FICHE INFO 1

- **Vous vivez à Namur ?**
- **Vous êtes ou serez exclu.e du chômage suite aux nouvelles mesures du gouvernement ?**

Parcourez ces fiches pour savoir comment le CPAS de Namur peut vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos besoins essentiels¹.

Comment joindre le CPAS de Namur ?



081/712.001



Rue de Dave, 165 – 5100 Jambes

Bureau d'information - Exclusion chômage

- Mardi de 9H00 à 11H00
- Sans rendez-vous

Call center

- 081/712.816
- Jeudi de 9H00 à 11H00

Un.e agent.e répondra à toutes vos questions et vous orientera vers le service adapté à votre situation **suite à votre exclusion du chômage.**

Nouvelles demandes

Pour introduire une demande, retrouvez les coordonnées et horaires des permanences de chaque service sur notre site :



<https://www.cpasnamur.eu>
(onglet Action Sociale)

Services proposés par le CPAS Namur

Service d'aide individuelle

Vérification de votre droit au Revenu d'Intégration (voir fiche 2 - LE REVENU D'INTÉGRATION – CONDITIONS ET PROCÉDURE) ou à une aide sociale (voir fiche 3 - LES AIDES SOCIALES DU CPAS DE NAMUR).

Service de Médiation de Dettes

Aide à l'équilibre budgétaire, lutte contre le surendettement, négociation avec vos créanciers.

Coordonnées et horaires disponibles sur :

<https://www.cpasnamur.eu>

(onglet Action Sociale => Service de médiation de dettes).

Service Énergie

Conseils pour rechercher le meilleur tarif gaz/électricité, avis sur vos consommations, conseils d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Coordonnées disponibles sur :

www.cpasnamur.eu

(onglet Action Sociale > Service énergie)

Vous êtes concerné ? Présentez-vous au plus tôt un mois avant le début de l'exclusion. Il n'est pas nécessaire de venir avant.

¹ Attention ces fiches contiennent uniquement des informations générales et ne préjugent nullement d'une analyse complète de votre situation sociale et financière par un.e assistant.e sociale.